

Directive photo BFHcard

Pour la création de votre BFHcard personnelle, nous avons besoin d'une photo d'identité qui répond aux critères suivants :

1. Principes

- Une photo d'identité est obligatoire pour créer la BFHCard.
- On ne doit voir sur la photo aucune autre personne ni aucun objet.
- Le visage doit se trouver au centre de la photo et remplir env. 2/3 de la hauteur et de la largeur de la photo.
- La photo doit être la plus récente possible.

2. Netteté et contraste

- Le visage doit être clairement identifiable sur la photo.
- Le visage doit être net dans toutes les zones et clairement reconnaissable.
- Le fond doit être le plus neutre possible et présenter un contraste avec le visage et les cheveux.

3. Positions de la tête et expression du visage

- La personne doit fixer l'appareil photo.
- Les photos de profil sont autorisées à condition que plus de 50% du visage soit clairement reconnaissable.
- Le visage ne doit pas être (partiellement) couvert par des objets.

4. Yeux et regard

- Les yeux doivent être ouverts et reconnaissables.
- Eviter autant que possible les reflets sur les verres des lunettes.
- Les verres teintés et les lunettes de soleil ne sont pas autorisés.

5. Couverture de la tête

- La personne ne doit rien porter sur la tête pendant la prise.
- Des exceptions sont autorisées notamment pour des raisons religieuses, mais le visage doit être reconnaissable du bas du menton jusqu'au front.

6. Taille, format et orientation

- La photo est imprimée sur la BFHCard au rapport 3:4 (largeur:hauteur). Si la photo présente une autre proportion largeur/hauteur, elle est automatiquement coupée et ajustée.
- La photo doit être disponible au format de fichier JPEG avec une résolution minimale de 196 x 245 pixels.



Etat: 21.04.2020